

***DELEGATION DE M. Charles CAZENAVE***

**D -20100165**

**Santé scolaire. Action sur le développement durable empreinte écologique. Convention entre la Ville de Bordeaux et le Centre Régional d' Ecoénergétique d' Aquitaine. Signature. Financement. Autorisation.**

Monsieur Charles CAZENAVE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'agenda 21 et de l'action 49 prévue au thème 6 consistant à sensibiliser les jeunes générations au développement durable, la Ville de Bordeaux va, comme lors de l'année passée, développer cette action auprès des scolaires bordelais, par le calcul de l'empreinte écologique et les éco-gestes quotidiens.

Cette action sera mise en œuvre au cours du dernier trimestre de cette année scolaire 2009-2010.

Pour ce faire, la Ville demande à l'association le CREAQ (Centre Régional d'Ecoenergetique d'Aquitaine), d'assurer les interventions dans les écoles par du personnel qualifié et de fournir le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de cette action éducative, moyennant une participation aux investissements induits par le montage de cette opération.

Cette action sera menée auprès de 20 écoles élémentaires volontaires soit 500 élèves de cycle III et plus particulièrement les CM1 et CM2.

A ce titre, une convention est établie entre la Ville et le CREAQ, définissant les modalités des intervenants, ainsi que le financement qui s'élèvera à 1 950 euros TTC, pris en charge par la Ville, ouvert au compte 6228 – rubrique 254 – enveloppe 019279.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

# CONVENTION DE SENSIBILISATION ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Entre d'une part :

La Ville de Bordeaux,  
Représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE,

Et d'autre part :

Le CREAQ  
(Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine)  
Représenté par son Président, monsieur Philippe LAVILLE  
Association loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général pour la promotion dans la région  
Aquitaine, des stratégies de lutte contre le changement climatique et de décroissance de  
l'empreinte écologique  
Maison de la Nature et de l'Environnement - 3, rue de Tausia 33800 Bordeaux  
Tél : 05 57 95 97 04 - Fax : 05 56 92 34 98 - asso@creaq.org  
Code APE : 9499Z - N° SIRET : 41993219900013

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Il est convenu que la Ville de Bordeaux et le CREAQ s'associeront dans une action pilote de sensibilisation aux gestes quotidiens favorables au développement durable pour les écoles élémentaires participant à cette opération.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : Objet

La Ville de Bordeaux souhaite développer pour les élèves des écoles élémentaires de la ville, des séances de sensibilisation sur les gestes quotidiens favorables au développement durable. Pour ce faire, elle demande à l'association CREAQ d'impulser une action pilote pour l'année scolaire 2009/2010, assurée par des personnels qualifiés.

ARTICLE 2 : Objectif de l'action

Destinée aux élèves du cycle III des écoles élémentaires volontaires de Bordeaux, la formation a pour objet de sensibiliser les élèves à l'impact de nos gestes quotidiens et de les aider à découvrir ceux contribuant à rendre concrète la notion d'éco-responsabilité.

ARTICLE 3 : Description de l'action

Les élèves pourront s'appuyer sur un support de réflexion qui a été intitulé : le carnet de Dédé. Une version éducateur existe et permet à chaque enseignant de s'approprier cet outil et d'envisager ses séances.

Le déroulé proposé de l'action est :

1<sup>ère</sup> étape : le remue-méninges (p.2 et 3)

Il s'agit d'une phase d'éveil et de questionnement à mener en classe par l'enseignant et ayant pour but :

- d'identifier les représentations initiales des élèves
- de mesurer leurs connaissances sur le sujet (pré-acquis)
- de stimuler leur curiosité et de susciter le questionnement en plaçant les enfants en situation de recherche et d'interrogation.

2<sup>ème</sup> étape : le calcul de l'empreinte écologique (p. 4 à 15)

Il s'agit d'une phase d'approfondissement et d'action de recherche à faire en famille et permettant aux élèves :

- de s'approprier graduellement les différents niveaux de complexité des enjeux du développement durable
- de prendre conscience de notre responsabilité individuelle et collective
- de créer eux-mêmes du lien entre leur famille et leurs activités scolaires

3<sup>ème</sup> étape : intervention extérieure des intervenants du CREAQ (p. 16 à 17)

Il s'agit d'une phase de formulation et d'institutionnalisation qui sera animée par le CREAQ et permettra aux élèves d'appréhender les notions essentielles :

- Bilan des calculs d'empreinte
- Comment tendre vers une société plus solidaire et plus économe ? la notion de développement durable
- Comment tendre vers un développement durable ? la notion d'écocitoyenneté

4<sup>ème</sup> étape : la remise de la documentation

Il s'agit ici d'outiller les enseignants, les élèves, les familles, afin que des phases de prolongation soient envisageables.

ARTICLE 4 : Bénéficiaires et période de l'action

Il s'agit d'une opération limitée à 500 élèves du cycle III des écoles élémentaires volontaires et plus particulièrement les classes de CM1 et CM2, pour l'année scolaire 2009-2010. Elle se déroulera pendant le troisième trimestre.

ARTICLE 5 : Obligations des deux parties

L'association CREAQ s'engage à intervenir dans les écoles à la date convenue entre les parties et non modifiable à moins de 15 jours avant la dite intervention, avec la documentation imprimée et livrée par la Mairie de Bordeaux.

Le service de Santé scolaire de la Mairie de Bordeaux est tenu de transmettre les informations et les documents aux écoles.

ARTICLE 6 : Financement de l'opération

La présente convention est établie pour :

▪ 20 classes (75.00 € / classe)	1 500 €
▪ 1 Journée 1/2 de préparation (conception, logistique) 300 € x 1,5	450 €
<b>Soit un total de</b>	<b>1 950 €</b>

Une facture sera adressée par l'association CREAQ à la Mairie de BORDEAUX.  
Le délai de paiement est fixé à 45 jours maximum à réception de la facture.

ARTICLE 7 : Responsabilité

Pendant toute la durée de l'opération, la couverture des accidents ou dommages survenant au(x) participant(s) ou provoqués par eux à des tiers, incombe à celui dont la responsabilité civile est engagée.

Fait à BORDEAUX, en cinq exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour l'association CREAQ
Le Maire Alain JUPPE	Monsieur Philippe LAVILLE Le Président

**M. CAZENAVE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de l'Agenda 21, l'action 49 vise à sensibiliser les jeunes générations au développement durable.

La Ville de Bordeaux développe une action auprès des scolaires bordelais par le calcul de l'empreinte écologique et les éco-gestes quotidiens. Cette action sera mise en œuvre au cours du dernier trimestre de l'année scolaire en cours.

La Ville demande au CREAQ, Centre Régional Eco-énergétique d'Aquitaine, d'assurer les interventions dans les écoles par du personnel qualifié et de fournir le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de cette action éducative moyennant une participation aux investissements induits par le montage de cette opération.

Cette action sera menée auprès de 20 écoles élémentaires volontaires, soit 500 élèves de CM1 et CM2.

A ce titre une convention est établie entre la Ville et le CREAQ définissant les modalités des interventions ainsi que le financement qui s'élèvera à 1.950 euros pris en charge par la Ville.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**